

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

|   |
|---|
| <p><b>AVIS PUBLIC</b><br/><b>SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL</b><br/><b>ORDONNANCE RELATIVE À UN CHIEN DANGEREUX</b></p> |
|---|

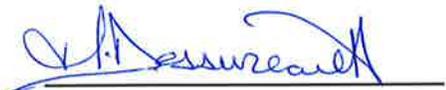
### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Une séance extraordinaire du conseil aura lieu le **27 SEPTEMBRE 2022 À 9h00**, dans la salle de conférence du 2940 route 327 à Harrington relativement à une ordonnance pour chien dangereux.

Lors de cette séance, les délibérations porteront exclusivement sur ce sujet.

Donné à Harrington ce 23<sup>ème</sup> jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-deux.

Le Directeur général adjoint



Mathieu Dessureault

---